

Optimiser la gestion des recours MRH contre les constructeurs

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les spécificités de la RC des constructeurs.
- Appréhender l'assurance des intervenants à la construction.
- Mesurer les chances de succès des recours vis-à-vis des intervenants à la construction.
- Se perfectionner dans la mise en oeuvre de ces recours pour optimiser leur efficacité.

PROGRAMME

A. APPRÉHENDER L'OUVRAGE DE CONSTRUCTION

1. Ouvrage neuf soumis ou non à l'obligation d'assurance
 - a) notion d'ouvrage selon les critères jurisprudentiels
 - b) éléments composant l'ouvrage global selon la loi
 - c) obligation d'assurance en RC décennale
2. Cas des ouvrages sur existants : désordres soumis à l'obligation d'assurance
 - a) désordres subis par les existants du fait des travaux neufs
 - b) assurance obligatoire des désordres sur existants incorporés
 - c) assurance facultative des désordres sur existants non incorporés

B. DÉTERMINER LES INTERVENANTS À LA CONSTRUCTION

1. Définir les contrats liant le maître d'ouvrage et les constructeurs
 - a) recours contre les « constructeurs » selon l'art 1792- 1 c civ
 - b) recours contre les sous-traitants
 - c) recours contre les non-constructeurs
2. Distinguer les intervenants non-constructeurs soumis au régime spécifique
 - a) recours contre le bureau de contrôle
 - b) recours contre le fabricant epers et non epers

3. Appliquer les assurances des intervenants

- a) assurances obligatoires et facultatives en dommages-ouvrage
- b) assurances obligatoires et facultatives en RC décennale

C. SITUER LES RECOURS AVANT ET APRÈS RÉCEPTION

1. Exercer les recours avant réception et mise en jeu des assurances
 - a) recours du MO en droit commun contre les concepteurs et exécutants
 - b) recours des tiers : théorie des inconvénients
2. Exercer les recours après réception avec ou sans réserves et les assurances
 - a) recours dans le cadre de la GPA, GBF et de la garantie décennale
 - b) recours hors biennale et décennale : les vices intermédiaires / dol ou faute lourde / inconvénients du voisinage

PUBLIC

- Gestionnaires sinistres protection juridique MRH

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.AA034 - AA090

POINTS FORTS

Apports théoriques , cas pratiques portant sur différentes situations permettant d'analyser à chaque fois les chances de succès du recours , apports méthodologiques.
Études de cas réalisées en sous-groupe avec mesure de l'efficacité du recours.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2022

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

MÉTIERS VISÉS

04B - Expertise salariée, 05F - Gestion et indemnisation des sinistres standard et conventionnels, 05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation